

Famille Encastrable

**DUREE DE LA GARANTIE**

	Sans enregistrement GCPLUS	Avec Enregistrement GCPLUS
Roblin	2 ans Pièces	2 ans Ménagistes 3 ans Cuisinistes



Pour vous connecter et connaître le coût de l'abonnement annuel à GCPLUS <https://www.gcplus.fr/>
Vous souhaitez vous abonner ? Informez votre commercial FINDIS qui demandera votre adhésion

Les exclusions de garantie :

- Le produit doit être installé par un professionnel pour pouvoir bénéficier de la garantie
- Les frais de transport, de déplacement et d'intervention relatifs à un dommage non garanti ou non constaté par un réparateur agréé.
- Les pannes concernant les accessoires ou les pièces consommables (filtres, ampoules, joints en caoutchouc).
- Les dommages, pannes et défauts imputables à des causes d'origine extérieure.
- Les dommages dus à la corrosion, à un mauvais branchement ou alimentation.
- Les dommages dus au non-respect des instructions de Roblin.
- Les pannes résultant de la modification de la construction et des caractéristiques de l'appareil Roblin.
- Les pannes et dommages survenant suite à l'utilisation de pièces détachées non conformes à celles fournies d'origine par la société Roblin.
- Les frais de vérification, d'essai et de nettoyage non consécutifs à un dommage garanti.
- Les pannes résultant d'un usage professionnel ou commercial des appareils Roblin

PANNE A LA MISE EN SERVICE**Idem Procédure Sous Garantie**

APPAREIL SOUS GARANTIE



Une seule adresse et contact : sav.electro@franke.com

Joindre impérativement pour toutes demandes :

*** Facture de Vente**

*** Facture Findis**

*** Photo de la plaque signalétique produit**

*** Photo de l'éventuel défaut**

APPAREIL HORS GARANTIE

Idem Procédure Sous Garantie

DOCUMENTS TECHNIQUES et PIECES DETACHEES



Une seule adresse et contact : sav.electro@franke.com